

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 3 octobre 2008
(convocation du 22 septembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Trois Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELLIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick (à cpter de 12 h 00)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)
Mme. BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle (jusqu'à 10 h 55)
Mme CAZALET à Mme PARCELLIER Murielle (à cpter de 12 h 00)
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
M. DANJON Frédéric à Mme CURVALE Laure
M. DOUGADOS Daniel à Mlle COUTANCEAU Emilie (à cpter de 9 h 50)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique

M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 10 h 15)
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. BOUSQUET Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. DELAUX Stéphan
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 11 j 35)
M. SENE Malick à M. SOUBABERE Pierre
Mme. WALRYCK Anne à M. MOGA Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Adaptations ponctuelles d'organisation - Décision
--

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. REQUALIFICATIONS-TRANSFORMATIONS DE POSTES

Depuis le dernier plan d'adaptation des effectifs, l'évolution de missions a mis en exergue la nécessité de procéder à une requalification de certains postes.

Le départ d'agents permet également d'effectuer, à cette occasion, certains ajustements qui se sont révélés indispensables.

Inspection Générale et Audit

L'inspecteur général des services assure la responsabilité de quatre grandes missions : l'audit interne, le contrôle externe, l'inspection et la fonction de conseil auprès du Président. Ces missions requièrent une totale indépendance ainsi qu'une liberté intégrale d'accès à l'information.

Le champ d'application de ce poste, placé directement sous l'autorité du Président, ainsi que son caractère intuitu personae justifient sa transformation en emploi fonctionnel de directeur général adjoint.

La composition de l'Equipe de Direction Générale ne sera pas modifiée.

Direction Générale

La Direction Générale dispose actuellement d'un poste de rédacteur et d'un poste d'adjoint administratif. Elle souhaite, dans la mesure où les missions attribuées à ces deux postes sont similaires, transformer le poste de catégorie C en catégorie B.

En effet, ce poste a pour principales missions d'assurer le secrétariat du directeur général et de l'assister dans la gestion et l'organisation administrative. Cela regroupe donc des activités relevant d'un poste de catégorie B comme l'organisation et la coordination de la vie professionnelle du directeur général.

Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité et Direction du Développement Opérationnel et de l'Aménagement

Le métier d'instructeur des autorisations d'occupations des sols a évolué depuis une dizaine d'années et particulièrement depuis la réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme en date du 1^{er} octobre 2007. Les instructeurs sont amenés à travailler sur des dossiers de plus en plus complexes. Pour exemple, la responsabilité pénale liée à la prescription de participations financières nécessite une connaissance globale en matière juridique (loi MOP, compétences des mairies, de la CUB...). Ce métier demande également une maîtrise des domaines de compétences entre le domaine public et le domaine privé.

Aujourd'hui le métier d'instructeur requiert un niveau d'exigence et de responsabilité pour lesquels le grade d'agent de maîtrise apparaît insuffisant.

L'ensemble de ces éléments amène la DOVCP et la DDOA à vous proposer que les prochains recrutements d'instructeurs soient des cadres B, administratif ou technique.

Direction des Ressources Humaines

Département Médecine professionnelle et préventive

Le cabinet médical s'est progressivement structuré avec aujourd'hui deux médecins, une infirmière et une assistante administrative.

A l'occasion du départ de l'assistante administrative, il apparaît opportun de transformer ce poste en poste d'infirmier afin d'assister les médecins lors des visites extérieures. Cet infirmier assurera également la gestion administrative du cabinet médical.

Département Gestion Budgétaire et Comptable

Ce département souhaite la transformation d'un poste de catégorie C en catégorie B. En effet, cette transformation s'impose compte tenu des missions attribuées à ce nouveau poste. Elles regroupent d'une part les deux anciennes missions du poste (gestion de l'allocation chômage et des collaborateurs de groupes d'élus) auxquelles s'ajoutent de nouvelles missions relevant d'un agent de catégorie B : la gestion du dossier des budgets annexes conformément aux prescriptions du service des Finances, la gestion des déclarations de rémunération, l'élaboration et le suivi des tableaux de pilotage de la masse salariale et des régimes indemnitaires.

Direction des Systèmes d'Information

Département Etudes et Développement

A l'issue de l'adaptation de l'organisation de la DSI mise en œuvre pour anticiper l'arrivée de la téléphonie sur IP, un poste de technicien a été rattaché au département 'Etudes et Développements informatiques, domaine SIG'. La procédure de recrutement lancée a échoué du fait de l'inadéquation du profil des candidats admissibles à celui du poste. En effet, les quelques candidatures de technicien reçues ont révélé des profils d'administrateur SIG et non de chef de projet. Par contre, la recherche d'un recrutement dans le cadre d'emplois des ingénieurs paraît plus prometteuse du fait d'une spécialité « SIG » proposée maintenant au concours d'ingénieur.

C'est pourquoi, compte tenu de la nécessité de renforcer l'équipe actuelle pour être en mesure de mener dans un délai raisonnable les projets SIG attendus par les services, il vous est proposé de transformer le poste de technicien chef de projet SIG en poste de cadre A.

Régie d'Exploitation des restaurants

Etant donné l'augmentation du nombre de repas servis en 2007, 6.95% par rapport à l'année précédente ajoutée aux missions attribuées au poste de responsable de secteur de la production froide, il vous est proposé de transformer un poste d'adjoint technique en agent de maîtrise de la régie d'exploitation des restaurants.

En effet, la régie dispose actuellement de deux postes d'agent de maîtrise, mais la sécurisation de l'organisation du travail dans le respect absolu des règles d'hygiène alimentaire nécessite la suppression d'un poste d'adjoint technique au profit de la création d'un poste d'agent de maîtrise. L'analyse de la fiche de poste lors des réflexions menées dans le cadre de la démarche qualité et notamment de la préparation de la certification a fait ressortir que le niveau des tâches effectuées, les responsabilités liées au poste ainsi que les qualités managériales requises justifient cette demande.

2. MODIFICATIONS D'ORGANISATION

Pôle Opérationnel

Direction Opérationnelle de l'Environnement

I - Département Collectes :

- création d'un poste d'adjoint au responsable de département (cadre A - ingénieur / ingénieur Principal), par substitution à l'un des postes d'adjoint technique prévus au Plan d'Adaptation des effectifs 2008,

La direction opérationnelle de l'Environnement et plus particulièrement le département Collectes sont confrontés à de nouvelles évolutions :

- des projets liés à la collecte de plus en plus complexes (collecte sélective, mobiliers enterrés, redevance spéciale,...) qui monopolisent des ressources en encadrement de plus en plus importantes tant pour l'exploitation que pour la gestion et la mise en œuvre des projets.
- des exigences des usagers et des élus de plus en plus fréquentes et ciblées qui imposent de réaliser un reporting constant garant d'une évolution permanente du service rendu aux administrés.
- la nécessité de procéder rapidement à une informatisation des données de collecte (cf. projets INDO et MAPEOS en cours de réalisation), à une évaluation économique au plus juste et enfin à la mise en place d'une veille technologique sur les matériels et techniques de collecte. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des pistes dégagées par le Grenelle de l'environnement.

Afin de permettre au département Collectes de répondre de manière satisfaisante à ces nouvelles évolutions et d'atteindre parallèlement les objectifs qui lui ont été assignés, notamment en terme de prospective, il vous est proposé de créer un poste d'adjoint au responsable du département Collectes. Cet agent prendrait notamment en charge de manière plus spécifique la GSP et, par l'intermédiaire des Chefs d'unité, veillerait à la bonne marche du reporting.

Le chef de département pourrait ainsi se recentrer sur des missions :

- de développement d'outils et d'organisation (informatisation des données de collecte, modalités de collecte, action 16 du Plan collecte, application du MAS et consignes de sécurité,...).
- de réflexion prospective dans le domaine de la collecte découlant des propositions issues du Grenelle de l'Environnement.

Cette organisation permettrait en outre de mobiliser plus de ressources lors de la réalisation de projets ou du suivi de l'exploitation et d'assurer la présence d'un cadre A, quelle que soit la période de l'année.

- création d'un deuxième poste d'agent de maîtrise - filière contremaître - à l'Usid – unité Support Collectes (cadre C – AM / AMP) par transformation d'un poste d'adjoint technique (agent de surveillance)

Actuellement, l'encadrement de l'Usid (19 Adjoints techniques) n'est assuré que par un seul agent de maîtrise ce qui est source de certains problèmes de fonctionnement au regard du plan de charge quotidien et des amplitudes de travail des agents sur le terrain. Face à ce constat, auquel vient s'ajouter le transfert de l'équipe d'enlèvement du carton (5 Adjoints Techniques), il apparaît nécessaire de renforcer l'encadrement par la création d'un second poste d'agent de maîtrise (filiale contremaître). Cette évolution permettra de plus de garantir la présence d'un encadrement de proximité tout au long de l'année.

- Création d'un poste d'agent d'assistance administrative à l'Usid - Unité Support Collectes par transformation d'un poste d'adjoint technique (agent de surveillance) - REGULARISATION

Au regard de la constante augmentation du plan de charge de l'USID, il est apparu nécessaire de créer un 5^{ème} poste d'agent d'assistance administrative.

- Ajustements de l'organisation du département

- Rattachement à l'unité Collectes, de l'unité Apport Volontaire, dès lors transformée en cellule.

Afin d'harmoniser le fonctionnement du département Collectes, l'unité «Apport Volontaire » rebaptisée "cellule Apport Volontaire", est positionnée au même niveau que les 4 zones de collecte et est placée, de ce fait, sous la responsabilité directe du responsable de l'unité Collectes.

- Rattachement des 5 postes d'agent ramassage cartons à la cellule de proximité de l'Unité Support Collectes.

Par délibération 2007/0831 du 23 novembre 2007, vous avez décidé le transfert de l'unité Apport Volontaire du département Valorisation au département Collectes. Or, les missions confiées aux agents du service de la collecte du carton en hyper centre ville de Bordeaux (actuellement rattaché à l'unité Apport Volontaire) sont par définition proches de celles exercées par l'intermédiaire de l'Usid. Ce transfert présente en outre l'avantage de permettre une meilleure communication entre l'Usid et le ramassage du carton et ainsi de cibler au mieux les clients abonnés à la redevance spéciale, seuls susceptibles de disposer du service d'enlèvement du carton. De plus, la présence de deux agents administratifs, dont les tâches de réception des appels et gestion de clientèle sont similaires, au sein de la même cellule garantira une présence téléphonique permanente.

- Rattachement direct au responsable du département (et à son adjoint) de la partie administrative de l'Usid - unité Support Collectes, (1 gestionnaire administratif et 3 agents d'assistance administrative) afin de garantir une meilleure réactivité décisionnelle.

II – Département Valorisation

- création de 2 postes d'agent de maîtrise – filière contremaître au sein de l'unité Centres de Recyclage par transformation de 2 postes d'adjoint technique - REGULARISATION

L'unité Centre de Recyclage est confrontée à une évolution de son contexte de travail :

- L'évolution démographique : l'évolution de la population et notamment le développement de l'habitat pavillonnaire conjuguée avec une forte sensibilisation à l'environnement se sont traduits par une augmentation de la fréquentation et à un degré moindre des tonnages dans les centres de recyclage. L'apport moyen par visite est passé de 86 kg / visite à 78 kg. Cela signifie que la visite en centre de recyclage ne se fait plus ponctuellement mais de façon régulière. Le geste de tri devient véritablement un réflexe. L'augmentation du nombre de visites impose un suivi plus régulier des centres, d'autant plus que pour la plupart des administrés le seul contact qu'ils ont avec la CUB est par l'intermédiaire des centres de recyclage.
- Les contraintes de circulation : les conditions de circulation sont souvent difficiles. Le découpage actuel des centres entre les agents de maîtrise ne permet pas de visites régulières et beaucoup de temps est perdu dans les trajets entre centres.
- La récupération des jours travaillés sur cycle du week-end : le travail du week-end ainsi que les astreintes accomplies les soirs de la semaine par les agents de maîtrise se traduisent par une récupération de 3 jours. Le service est donc diminué de 3 jours d'agents de maîtrise sur 5 soit un équivalent de 0,5 agents en moins. De plus, l'activité d'exploitation est la plus élevée le week-end.

Afin de s'adapter à ces évolutions, une nouvelle organisation de l'encadrement des centres de recyclage a été mise en place. Pour répondre aux besoins de cette nouvelle organisation 2 postes d'agent de maîtrise ont été créés par transformation de 2 postes vacants au sein de l'unité Centres de Transfert et Usines: 1 poste d'agent de conduite, 1 poste d'agent d'exploitation polyvalent. Cette adaptation permet :

- d'assurer un encadrement de proximité avec un passage régulier dans les centres du secteur de l'agent de maîtrise.
- de diminuer les temps de trajets entre centres qui sont consommateurs de temps et d'énergie
- de renforcer l'encadrement sur le week-end avec un agent de maîtrise affecté au transport et un agent de maîtrise affecté aux centres.

Pôle Ressources

Rattachement de la communication interne à la Direction du pôle ressources et conseil

Bien que les missions du département communication interne soient principalement l'élaboration de supports de communication validés à la fois par la direction du pôle Ressources et Conseil et par le Service Communication à ce jour, ce département est un service « ressources » dont l'activité est dévolue à l'ensemble des services communautaires.

A ce titre, et afin de garantir une cohérence globale notamment dans le cadre de la conduite du changement, le rattachement de ce département à la direction du pôle Ressources et Conseil apparaît pertinent.

Un lien fonctionnel avec le service Communication subsistera toutefois dans le cadre de la politique globale de communication.

Evolution de la Mission Evaluation Prospective Qualité et Conseil

Il vous est proposé que le poste de chef de projet CubetCités, actuellement rattaché à la direction des Systèmes d'Information soit transféré à la Mission Evaluation Prospective Qualité Conseil, en charge, en particulier de l'animation du site Intranet de la CUB.

Suite à la mise en place de la nouvelle mandature, ce projet a changé de délégation et rentre désormais en phase d'exploitation. La mission du chef de projet s'oriente vers l'animation et le développement du site en cohérence avec l'évolution du site Intranet et ce dans le cadre d'une convergence Intranet /CubetCités.

Il apparaît donc opportun de positionner cette mission au sein de la MISEPC

Il est à noter que ces adaptations ont été soumises à l'avis du Comité technique Paritaire du 5 septembre 2008.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir décider des adaptations décrites ci-dessus.

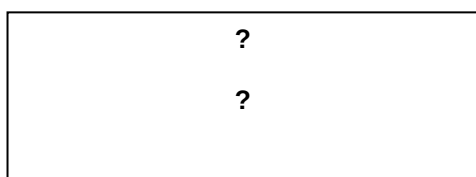
L'estimation calculée en année pleine équivaut à un montant maximum de 119 681 €, correspondant à une hypothèse haute de coût moyen par cadre d'emploi.

La dépense correspondante, inscrite au chapitre 012, sera échelonnée sur les budgets 2008 et 2009.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 3 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,



M. BERNARD SEUROT